

## AIDE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE 2013

### DEMANDE DE SUBVENTION



#### AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ POUR ACCÉDER AU LABEL «TOURISME ET HANDICAP» ET/OU DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

- Hôtel classé et indépendant situé dans les Bouches-du-Rhône
- Camping classé et indépendant situé dans les Bouches-du-Rhône
- Meublé de tourisme labellisé «Gîtes de France» situé dans les Bouches-du-Rhône
- Meublé de tourisme labellisé «Clévacances» situé dans les Bouches-du-Rhône

#### Critère d'éligibilité :

- Pour les hôtels et campings, obtention du classement / reclassement préfectoral avant travaux
- Pour les meublés de tourisme, obtention du classement et du label «Gîtes de France» ou «Clévacances» avant travaux

#### Type de travaux :

1. Label «Tourisme et Handicap» : travaux d'aménagement permettant à la clientèle spécifique (handicaps moteur, auditif, visuel ou mental) l'accès à l'établissement et à ses prestations, travaux de sécurisation et de communication spécifiques

Liste indicative des dépenses éligibles : cf. liste ci-après

2. Démarche «gestion environnementale» : travaux et achats visant une meilleure gestion de l'énergie et de l'eau, achats de matériaux éco-compatibles pour des travaux de rénovation, travaux et achats visant une meilleure intégration dans l'environnement, la réduction ou la valorisation des déchets.

Liste indicative des dépenses éligibles : cf. liste ci-après

**Montant de l'aide :** (voir tableau page suivante)

#### CONTACTS

Bouches-du-Rhône Tourisme

Mélanie FOUBERT : 04.91.13.84.29 (Tourisme & Handicap)

Thomas KREISER : 04.91.13.84.11 (Gestion Environnement)

## DEMANDE DE SUBVENTION

## Montant de l'aide :

	Hôtel			Camping			Meublé de tourisme		
	Plafond de travaux (H.T.)	Taux	Plafond d'aide	Plafond de travaux (H.T.)	Taux	Plafond d'aide	Plafond de travaux (H.T.)	Taux	Plafond d'aide
Tourisme et Handicap	40.000€	10 %	4.000€	20.000€	10 %	2.000€	20.000€	10 %	2.000€
Environnement	40.000€	10 %	4.000€	20.000€	10 %	2.000€	20.000€	10 %	2.000€
Tourisme et Handicap + environnement	40.000€	20 %	8.000€	20.000€	20 %	4.000€	20.000€	20 %	4.000€

## Liste des pièces à joindre

- La demande de subvention dûment complétée
- Les devis correspondants au projet
- Le plan de financement du projet et, selon le dispositif mobilisé :
- Pour les hôtels, campings et meublés du tourisme :
  - l'arrêté de classement / reclassement préfectoral
- Pour les meublés du tourisme labellisés en améliorant la qualité pour accéder au label «Tourisme et Handicap» et/ ou dans le cadre d'une démarche de gestion environnementale:
  - l'engagement à adhérer au label Gîtes de France ou Clévacances pendant cinq ans.

## Remarques générales pour l'ensemble du programme d'aides à l'hébergement touristique :

- Les demandes doivent impérativement être déposées avant la réalisation des travaux,
- Les travaux doivent être effectués par des entreprises, la main d'œuvre personnelle est exclue,
- Seul, l'achat de matériaux justifié sur facture est pris en compte,
- Plusieurs demandes peuvent être déposées, par année d'exercice, dans la limite des plafonds indiqués et pour des travaux différents.

## CONTACTS

Bouches-du-Rhône Tourisme

Mélanie FOUBERT : 04.91.13.84.29 (Tourisme &amp; Handicap)

Thomas KREISER : 04.91.13.84.11 (Gestion Environnement)

## AIDE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE 2013

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné (nom, prénom, adresse)

---

---

---

---

m'engage, pendant une durée de cinq ans, dans le cadre du programme départemental d'aide à l'hébergement touristique à :

louer mon, mes meublé(s) de tourisme,

adhérer au label Gîtes de France    ou     adhérer au label Clévacances

Fait à \_\_\_\_\_

Le. \_\_\_\_\_

Signature

#### CONTACTS

Bouches-du-Rhône Tourisme Thomas KREISER : 04.91.13.84.11  
C.G. 13 Dominique MARTINEZ : 04.91.21.22.67

## AIDE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE 2013

### LISTE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES DANS LE CADRE D'UNE LABELLISATION «TOURISME & HANDICAP»

- Handicap moteur :** aménagement des toilettes + kit WC (barre d'appui, rehausseur, barre opposée relevable), aménagement de salle de bain (douche sans rebord, barre d'appui, zone d'assise, tablette de baignoire...), réalisation de plan incliné avec palier de repos et main courante, réduire et chanfreiner un ressaut, poser ou déplacer un bouton d'appel extérieur, signalétique directionnelle et informative...
- Handicap auditif :** mise en place d'alarme flash lumineux dans les chambres et salles de bain, équipement de réveil vibrant, installation de borne Internet, signalétique directionnelle et informative...
- Handicap visuel :** contraster en couleurs prises et interrupteurs, aménagement des escaliers, nez de marche et contremarches, main courante, bande d'éveil à la descente, signalétique directionnelle et informative en gros caractères et braille,...
- Handicap mental :** signalétique directionnelle et informative, clôturer la piscine,...

## AIDE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE 2013

### LISTE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Nature des dépenses éligibles	Dépenses prises en compte
<b>Intégration dans l'environnement (naturel et patrimonial)</b>	
Accès voirie, parking : parking ombragé, à revêtement de sol non bitumé ou bétonné	Pose de : herbe, gravier, tout venant
Espaces extérieurs : équipements de zones ludiques et de repos adaptées au confort d'été et d'hiver (vents)	Installation des équipements
Végétation haute tige (arbres) et arbustes, fleurs...	Plantation espèces locales (endogènes) à faible besoin en eau + utilisation de système d'arrosage efficace (goutte à goutte)
Capteurs solaires thermiques et photovoltaïques intégrés	Coût de l'intégration en toiture, en casquette, au sol...
Superstructures ou équipements techniques divers (antennes, paraboles et autres verrues)	Intégration des équipements
Câbles	Coût d'intégration (enterrés ou intégrés dans les façades)
Eclairages extérieurs	Eclairage régulé (cellule photo électrique et/ou détection de présence) + système économe en énergie + non polluant visuellement
<b>Utilisation matériaux locaux, matériaux sains</b>	
Structure porteuse	- Murs mixtes (béton de chanvre, béton cellulaire, béton de bois) - Matériau local (pierre, pisé, bois locaux ou certifiés) - Briques monomur, en terre crue, ossature bois local ou certifié
Toitures, charpentes, dalles	- Charpentes lamellé-collé, métalliques, bac acier, bois local ou certifié - Toiture traditionnelle (tuile)
Sols (structure)	- Plancher bois local ou certifié
Enduits, bardages extérieurs	- Enduits, badigeons, bardages traditionnels : chaux, bois local ou certifié
Sols (revêtement)	- Parquet stratifié - Carrelage traditionnel, en grès ou terre cuite - Plancher bois local ou certifié - Tapis ou moquette en matériaux naturels
Isolants	- Laines minérales encapsulées - Polystyrène expansé - Matériaux naturels (chanvre, liège, cellulose, bois, mouton, coton...)
Menuiseries extérieures et intérieures	- Métal, aluminium, acier - Bois local, bois certifié
Cloisonnement	- Panneaux fibro-plâtre, plâtre cartonné - Brique, carreaux de plâtre, « fermacell »

## LISTE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Nature des dépenses éligibles	Dépenses prises en compte
<b>Utilisation matériaux locaux, matériaux sains (suite)</b>	
Enduits, peintures, vernis, lasures	- Peintures NF environnement ou naturelles - Enduits et badigeons à la chaux (cire d'abeille), briques, bois
Plafonds, faux plafonds	- Placoplâtre, contreplaqué, fibre de cellulose, bois local ou certifié, « fermacell »
Tuyauteries, évacuations, drains	- Cuivre, acier ou galvanisé, PEHD, PER, terre cuite
Mobilier intérieur et extérieur	- Métallique, verre, fonte, bois local ou certifié
<b>Gestion de l'énergie</b>	
Isolation thermique des parois opaques (murs, toitures, planchers bas)	- Isolant de ISO I à ISO III selon le niveau de performance recherché
Fenêtres et portes	- Menuiserie bois, PVC ou alu avec rupture de pont thermique - Double vitrage minimum 10 mm jusqu'à double vitrage avec gaz argon et faible émissivité - Porte bois plein ou isolante + sas d'entrée
Apports solaires passifs	- Aménagement de baies vitrées pouvant représenter minimum 3 % de la surface jusqu'à 20 %
Serre solaire Sud	- Aménagement d'une serre (non chauffée) dont la surface vitrée projetée représentera minimum 5 % à 50 % de la surface du bâti - Aménagement d'un mur trombe (mêmes caractéristiques)
Ventilation hygiénique	- Installation VMC hygroréglable A ou VMC autoréglable (minimum) - Installation VMC double flux avec échangeur d'efficacité supérieure à 85 % (maximum)
Systèmes de chauffage	- Chauffage au fioul, gaz ou propane, avec PCI > 92 % + régulation + robinets thermostatiques - Chauffage par pompe à chaleur (PAC) sur nappe horizontale, sonde verticale, sur forage à COP minimum > 3,3 - Chauffage solaire combiné de minimum 10 % de la surface habitable - Chauffage central au bois chauffant plus de 90 % de la surface - Calorifuge des tuyauteries - Plancher chauffant sur + 80 % de la surface
Eau chaude sanitaire	- Installation de chauffe-eau solaire
<b>Gestion de l'eau</b>	
Equipements réducteurs de pression et aérateurs Chasses double débit	Dépenses éligibles
<b>Gestion des déchets</b>	
Equipement tri sélectif des déchets Composteur de jardin	Dépenses éligibles